

## LE SNUI ET LA CARRIÈRE C

Le SNUI revendique pour les agents de catégorie C une véritable carrière linéaire débutant à l'indice 340 pour atteindre l'indice 510 en 23 ans et 6 mois avec un échelonnement indiciaire permettant d'atteindre les 2/3 de la carrière en 12 ans et 6 mois.

Dans l'immédiat, le SNUI revendique que les agents de catégorie C soient recrutés directement à l'échelle 5 (grade d'AAPI 2ème).

Il faut resserrer au plus haut niveau possible et sur un parcours sans barrage, la carrière de tous les agents de catégorie C. La technicité de la matière fiscale plaide pour ce regroupement à un haut niveau de rémunération. Mais il n'a jamais été possible de s'abstraire totalement du cadre «standard» fixé par la Fonction Publique. Ce dernier est, d'une manière implicite, reconnu comme inadapté puisque les contingents d'AAI et d'AAPI notamment sont plus importants aux Finances qu'ailleurs.

LA VALEUR BRUTE DU POINT D'INDICE

A compter du 1er Juillet 2009 : 4,5934 €

**PROMOTIONS, CONCOURS**  
**TOUTE L'INFO SUR LE SITE SNUI**

— Juillet 2009 —

Syndicat National Unifié des Impôts  
80/82 rue de Montreuil - 75011 PARIS  
Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16  
E-mail : gestionc@snui.fr - Internet : <http://www.snui.fr>

## PROGRAMMES ET ÉPREUVES DES CONCOURS D'ACCÈS À LA CATÉGORIE B

### Concours externe

**Préadmissibilité :** Réponses à des questionnaires à choix multiples (QCM)

**Admissibilité :**

N° 1	Dissertation	3 h	coeff. 4
N° 2	Au choix : - Droit civil - Droit commercial - Mathématiques - Comptabilité commerciale - Géographie économique	2 h	coeff. 4
N° 3	Analyse de texte(s)	2 h 30	coeff. 4
N° 4	Langue (épreuve facultative) : allemand, anglais, espagnol, italien	1 h 30	coeff. 1

**Admission :** 20 à 25 mn coeff. 6  
Exposé sur un thème de culture générale suivi d'une conversation avec le jury permettant d'apprécier l'aptitude à l'emploi postulé.

### Concours interne normal

**Admissibilité :**

N° 1	Analyse de dossier(s)	3 h	coeff. 4
N° 2	Au choix : - Mathématiques - Comptabilité commerciale - Droit (public et privé) - Rédaction note administrative	2 h	coeff. 3
N° 3	Au choix : - Impôt sur le revenu - Impôts directs locaux - Fiscalité des entreprises - Recouvrement - Cadastre - Publicité foncière - FI et enregistrement - Domaine - Informatique - Gestion administrative	2 h 30	coeff. 5
N° 4	Langue (épreuve facultative) : allemand, anglais, espagnol, italien	1 h 30	coeff. 1

**Admission :** 20 à 25 mn coeff. 6  
Conversation avec le jury portant notamment sur les missions et l'organisation de la DGI, à partir de l'expérience professionnelle du candidat.

### Concours interne spécial

**Admissibilité :**

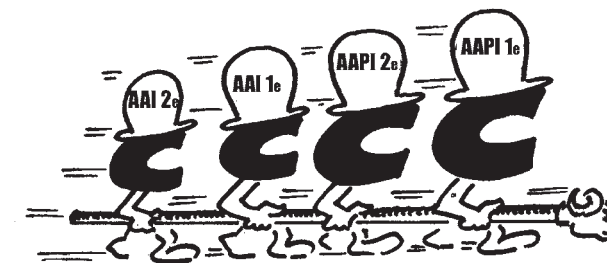
N° 1	Au choix : - Impôt sur le revenu - Impôts directs locaux - Fiscalité des entreprises - Recouvrement - Cadastre - Publicité foncière - FI et enregistrement - Domaine - Informatique - Gestion administrative	3 h	coeff. 6
N° 2	Résumé d'un texte assorti de questions s'y rapportant	2 h 30	coeff. 4

**Admission :** 20 à 25 mn coeff. 5  
Conversation avec le jury portant notamment sur les missions et l'organisation de la DGI, à partir de l'expérience professionnelle du candidat.

**SYNDICAT**  
**NATIONAL**  
**UNIFIÉ DES**  
**IMPÔTS**



**LA CARRIÈRE C**



**CORPS DES AGENTS ADMINISTRATIFS**

**CORPS DES AGENTS ADMINISTRATIFS-PRINCIPAUX**

**ACCÈS À LA CATÉGORIE B**

**ÉPREUVES DES CONCOURS B**

**LE SNUI ET LA CATÉGORIE C**

# TOUTE LA CARRIÈRE C

## AGENT ADMINISTRATIF DES IMPÔTS DE 2ème CLASSE

ECH.	INDICE MAJORE	DUREE		
		MOYENNE	MINIMALE	CUMULÉE
11	355	-	-	30 ans
10	338	4 ans	3 ans	26 ans
9	326	4 ans	3 ans	22 ans
8	319	4 ans	3 ans	18 ans
7	312	4 ans	3 ans	14 ans
6	305	3 ans	2 ans	11 ans
5	300	3 ans	2 ans	8 ans
4	295	3 ans	2 ans	5 ans
3	292	2 ans	1 an 6 m	3 ans
2	291	2 ans	1 an 6 m	1 an
1	290	1 an	1 an	-

ECH.	INDICE MAJORE	DUREE		
		MOYENNE	MINIMALE	CUMULÉE
11	369	-	-	30 ans
10	356	4 ans	3 ans	26 ans
9	345	4 ans	3 ans	22 ans
8	335	4 ans	3 ans	18 ans
7	325	4 ans	3 ans	14 ans
6	316	3 ans	2 ans	11 ans
5	308	3 ans	2 ans	8 ans
4	300	3 ans	2 ans	5 ans
3	295	2 ans	1 an 6 m	3 ans
2	292	2 ans	1 an 6 m	1 an
1	291	1 an	1 an	-

## AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DES IMPÔTS DE 2ème CLASSE

ECH.	INDICE MAJORE	DUREE		
		MOYENNE	MINIMALE	CUMULÉE
11	392	-	-	30 ans
10	379	4 ans	3 ans	26 ans
9	362	4 ans	3 ans	22 ans
8	350	4 ans	3 ans	18 ans
7	338	4 ans	3 ans	14 ans
6	328	3 ans	2 ans	11 ans
5	318	3 ans	2 ans	8 ans

ECH.	INDICE MAJORE	DUREE		
		MOYENNE	MINIMALE	CUMULÉE
8	430	-	-	31 ans
7	416	4 ans	3 ans	27 ans
6	394	4 ans	3 ans	23 ans
5	377	3 ans	2 ans	20 ans
4	360	3 ans	2 ans	17 ans
3	347	3 ans	2 ans	14 ans
2	336	2 ans	1 an 6 m	12 ans

Le 8ème échelon n'est actuellement pas accessible aux AAPI de 1ère classe

(1) AA : Maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon.

### Tableau d'avancement d'agent administratif des Impôts de 1ère classe à agent administratif principal des Impôts de 2ème classe

Peuvent être promus les agents AAI de 1ère classe ayant atteint le 5ème échelon et comptant 6 années de services effectifs dans leur grade.

### Tableau d'avancement d'agent administratif principal des Impôts de 2ème classe à agent administratif principal des Impôts de 1ère classe

Peuvent être promus les agents AAPI de 2ème classe ayant atteint au moins deux ans d'ancienneté dans le 7ème échelon et comptant 6 années de services effectifs dans leur grade.

## ACCÈS AU GRADE D'AGENT ADMINISTRATIF DES IMPÔTS DE 1ère CLASSE

Par :

- Concours externe (niveau brevet des collèges).
- Concours interne ouvert aux fonctionnaires et non titulaires des trois Fonctions Publiques et qui comptent 1 an de services publics effectifs.
- Examen professionnel ouvert aux agents administratifs des Impôts de 2ème classe de 4ème échelon et comptant 3 ans de services effectifs dans leur grade.
- Tableau d'avancement ouvert aux agents administratifs des Impôts de 2ème classe de 5ème échelon et comptant 5 ans de services effectifs dans leur grade.

## NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE - NBI

Une bonification indiciaire de 16 points d'indice est attribuée à tous les agents de catégorie C exerçant leurs fonctions dans les services des directions territoriales et spécialisées, ainsi que dans les centres des Impôts situés dans la région Ile-de-France (75-77-78-91-92-93-94-95) ainsi que dans les Alpes-Maritimes.

Une bonification de 20 points est attribuée aux agents C affecté en Ile-de-France et dans les Alpes-Maritimes et sur les postes implantés dans les Alpes-Maritimes qui dépendent de la DIRCOFI Sud-Est et les emplois administratifs implantés dans les CSI de Versailles et Nemours.

## ACCÈS À LA CATÉGORIE B

### CONCOURS INTERNE NORMAL

Il est ouvert aux agents des trois fonctions publiques, justifiant de trois ans et six mois au moins de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

### CONCOURS INTERNE SPÉCIAL

Il est ouvert aux fonctionnaires de catégorie C des services déconcentrés de la Direction Générale des Impôts, âgés de 35 ans au moins au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours et justifiant, à la même date, de sept ans et six mois au moins de services publics effectifs.

### CONCOURS EXTERNE

Il est ouvert aux candidats âgés de moins de 45 ans au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours et titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme ou titre équivalent.

### LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONTRÔLEUR

La plage d'appel statutaire : C en B : la liste d'aptitude au grade de contrôleur est ouverte aux fonctionnaires de catégorie C de la DGI qui, au 31 décembre de l'année de leur nomination, justifient de 15 ans de services publics accomplis en qualité de fonctionnaire.

Les CAP locales sont convoquées pour donner leur avis sur le classement de tous les meilleurs candidats de chaque direction. Les DSF établissent un rapport sur les dossiers sélectionnés, lesquels sont transmis à la Centrale pour élaboration d'un projet national après comparaison des «nominés» des diverses directions. Les candidats sont ainsi classés en trois catégories (exceptionnel, excellent, écartés) et seuls les candidats exceptionnels font l'objet d'un rapport d'aptitude pour examen du dossier en CAP nationale.

NB : Les concours externe, interne et interne spécial sont organisés en concours à affectation nationale ou à affectation Ile-de-France